



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CSAL DU 27 JUIN 2023

Le CSAL s'est tenu le 27 juin 2023 sous la présidence de Mme DESBOIS

Après lecture des déclarations liminaires par Solidaires, FODGFIP, CGT et CFDT, la directrice a précisé qu'elle n'apporterait de réponses que sur les points à vocation locale, n'ayant pas à se positionner sur ceux qui relèvent de la Direction Générale ou du ministère.

Elle répondra sur les points à l'ordre du jour lorsque ceux-ci seront évoqués.

Toutefois, la directrice a répondu sur GMBI que la direction est mobilisée. Elle est consciente des difficultés actuelles et à venir, notamment sur les prochaines campagnes TF et TH.

A ce jour, seulement 60 % des personnes ont rempli leurs obligations déclaratives GMBI et les sollicitations des usagers sur les caractéristiques de leurs locaux s'apparentent à une campagne de révisions des locaux qui ne porte pas son nom.

Ordre du jour

1) Approbation des PV du CSAL du 17/04/2023 (pour avis).

Vote abstention : Solidaires, CGT, CFDT

Absent : UNSA

F.O.-DGFIP : non participation au vote sur ce point. En effet, nous avons, comme l'ensemble des organisations syndicales, boycotté la séance.

2) Fermeture de l'accueil au public sur le site du 17 rue de la Gare à Saint-Brieuc (Direction) (pour avis).

Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agit de transférer des charges vers les sites du 74ème RIT ou d'Abbé Garnier sans transfert d'emploi.

Réponse de la direction : il n'y aura pas de transfert d'emploi, la réception n'est pas importante (comptage effectué de mars à mai 2023, accueil de 120 personnes par mois, dont 60 pour la direction pure, c'est-à-dire réception des fournisseurs et des agents venant en réunion ou en rendez-vous)

Vote contre : Solidaires, **F.O.-DGFIP**, CGT,

Abstention : CFDT.

Absent : UNSA

3) Bilan d'activité de la formation professionnelle 2022 (pour information)

Face au manque de formateurs, **F.O.-DGFIP** a demandé si le stage formation des formateurs (5 jours) était un pré-requis pour animer des formations.

La direction a répondu que c'était recommandé mais que ce n'était pas un frein pour

l'animation.

Nous avons demandé le taux de participation des agents inscrits à une e-formation en insistant sur le fait que bien souvent les collègues sont obligés de suivre une e-formation tout en continuant à répondre au téléphone, aux mails... Nous avons rappelé notre attachement aux formations en présentiel.

La direction a annoncé que depuis l'arrivée de SEMAFOR, le nombre d'inscrits aux formations diminuait. Les agents auraient du mal à s'approprier cette nouvelle application.

Cela ne nous étonne pas car nous avons précédemment signalé que cette application n'était pas aboutie...

Par ailleurs, F.O.-DGFIP a demandé si la Direction a un retour sur le taux de satisfaction sur le parcours PAC NUM. La réponse est négative. Ce parcours qui a pour objectif de s'auto-évaluer semble éloigné des préoccupations professionnelles des agents.

4) Plan national et plan local de formation professionnelle 2023 (pour avis).

Pour F.O.-DGFIP, il s'agit plus d'un recensement des besoins qu'un réel plan de formation notamment au niveau local, où il n'existe pas de calendrier précis.

Abstention : Solidaires, F.O.-DGFIP, CFDT,

Pour : CGT.

Absent : UNSA

5) Présentation du tableau de bord de veille sociale 2022 (pour information)

Pour F.O.-DGFIP, le taux de couverture des emplois est inquiétant, il y a là une situation dégradée par rapport au niveau national.

Le nombre de jour de congés maladie de courte durée diminue mais cela n'est-il pas caché par une augmentation du télétravail, notamment en mode dégradé ? La question reste posée.

6) Point sur l'évolution du groupe de travail accueil (pour information)

Un point sur l'avancement de ce groupe de travail (GT) a été fait. Le GT est l'occasion pour tous les agents de se saisir du groupe de travail pour s'exprimer. La Direction n'a pas encore eu le retour de toutes les réunions. Les modifications éventuelles des locaux d'accueil ne seront donc annoncées qu'ultérieurement.

Pour F.O. DGFIP, l'accueil doit être remis au centre des discussions et se demande si la réforme des SIP (note du 16/05/2023) va avoir une influence sur les missions. F.O.-DGFIP a donc demandé si cette note aura pour effet d'entraîner de nouveaux travaux à l'accueil.

Pour la direction, on a la durée du Cadre d'Objectif et de Moyens 2023-2027 pour réaliser les projets et les travaux immobiliers. La note du 16/05/2023 sur les SIP est trop récente. Aucune décision les concernant n'a à ce stade été prise.

7) Questions diverses

F.O.-DGFIP 22 a demandé si les services de contrôle et comptables pourraient avoir accès au même titre que les notaires au fichier immobilier national. La réponse sera posée à la DG par la direction.

F.O.-DGFIP 22 a demandé si une tenue vestimentaire était imposée. Pour la direction, il faut une tenue correcte mais il n'y a pas d'interdit, un agent masculin pouvant ainsi venir en bermuda habillé (pas en bermuda de plage).

FO-DGFIP revendique :

**Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,
L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution
des moyens en personnels**

FO-DGFIP avec la FGF FO exige :

**le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce
titre, le maintien des statuts particuliers,**

**le maintien du code des pensions civiles et militaires
immédiatement une augmentation de 27,5 % du point d'indice pour un rattrapage de la
perte du pouvoir d'achat depuis 2000**

**une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel
(indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.**

**Enfin F.O. s'oppose à tout recul de l'âge de départ en retraite et à tout allongement de la
durée de cotisations et exige le retrait pur et simple de la Loi de réforme des retraites**

Vos représentants FO-DGFIP 22 en CSAL :

**Nicole BURLLOT PCE Saint-Brieuc, Bruno HERVE PCRCP Saint-Brieuc (Titulaires)
Fanny FAVREAU PELP Saint-Brieuc, Laurent LASSON PCRCP Saint-Brieuc (Suppléants)**